

POLITIQUE CULTURELLE

François Hollande rassurant, mais pas trop

Le 24 février, François Hollande a reçu huit organisations professionnelles de la culture⁽¹⁾, pendant une heure. Les délégués ont mis l'accent sur les problématiques budgétaires (notamment le gel de 7% en 2014), la décentralisation et le volet emploi-intermittence. «*Nous avons pu faire sentir l'étranglement du secteur*, raconte Lorraine Villermaux, présidente du syndicat Profedim. *On lui a fait part d'une déception à l'égard de la politique menée.*» Les présidents d'organisations ont rappelé le rôle de la culture comme garantie démocratique face à la montée des extrémismes et des intégrismes, en particulier en période électorale. Le président de la République a réaffirmé la nécessité de porter une «*nouvelle ambition culturelle*», selon ses termes, et a semblé conscient des enjeux pour le secteur de la culture. Il a reconnu que la culture devait avoir un traitement particulier, malgré les économies budgétaires. Mais il n'a pas promis

le dégel en 2014, et a renvoyé cette décision à un arbitrage de Matignon. Sur la décentralisation, il a assuré que la culture sera pratiquement le seul secteur épargné par la remise en cause de la compétence générale dans le second volet de la loi de décentralisation. Aurélie Filippetti, qui participait à la rencontre, a minimisé les délégations de compétences assurant qu'elles seraient limitées dans le temps et quant à leur champ d'action. Sur l'aspect social, le président a confirmé son «*attachement à la préservation de règles spécifiques aux salariés intermittents du spectacle, au sein de la solidarité interprofessionnelle.*» Lorraine Villermaux commente : «*Il ne nous a pas semblé qu'il s'attendait à une remise en cause fondamentale. Il n'y a pas de schéma en préparation dans lequel l'État prendrait à sa charge une partie de l'assurance chômage des intermittents du spectacle.*» Dans un communiqué commun, les organisations appellent la profession à rester «*très mobilisée*». ■ Y. P.

1) ADBGV (bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des Villes de France, AGCCPF (conservateurs des collections publiques), Cipac (professionnels de l'art contemporain). CPDO (Chambre professionnelle des directions d'Opéra), Profedim (Syndicat des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique, SNSP (Syndicat national des scènes publiques), Syndeac (Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles), Synolry (Syndicat national des orchestres et théâtres lyriques).

Plus de cent projets «Grande Guerre»

CENTENAIRE. 310 projets culturels ont été retenus et intégrés au programme national de la Mission du centenaire, pour la période janvier à fin mai, sur 1 000 projets labellisés. Parmi ceux-ci, une centaine de projets spectacle vivant. «*Le comité laisse une grande liberté sur l'approche artistique. Nous avons en revanche beaucoup veillé à l'interprétation historique des faits*», relève Sophie de Villiers, conseillère pour l'action culturelle de la Mission du centenaire. La commission culture comprend six membres, leurs choix étant validés ensuite par Antoine Prost, président du conseil scientifique de la Mission. Un grand nombre de projets de spectacle vivant sont issus d'initiatives locales, présélectionnés par les comités départementaux. «*Certains sont portés par de petites structures et présentent une approche originale, comme, dans l'Aude, Les Poilus, de Joseph Delteil par la compagnie Théâtre de l'Hyménée*», note la conseillère pour l'action culturelle. Autre exemple, *Noir de boue et d'obus*, pièce chorégraphique de la compagnie Difé Kako sur les soldats d'Afrique et des Antilles, tournera en Alsace et aux Antilles avant le Off d'Avignon. Certains projets ont une dimension interna-



La passion des soldats de la Grande guerre

tionale comme *La passion des soldats de la Grande Guerre*, mis en scène par Xavier Gras. Le projet, soutenu par le Goethe Institut, mêle comédiens français et allemands. La Mission du centenaire disposait d'un budget de 1 million d'euros sur fonds publics pour financer certains de ces projets. «*Sur les 378 demandes, 286 projets ont obtenu une subvention pour un montant moyen accordé de 3 667 euros*», précise Sophie de Villiers. Un second appel à projets est en cours pour la période juin à décembre (clôture le 17 mars), financé sur du mécénat, il en retiendra de 800 à 1 000. La poursuite de la Mission du centenaire au delà de 2014 n'est pas encore actée. ■ T. L. R.

LISSNER : RÉMUNÉRATION

CONTESTÉE EN ITALIE. La révélation, par le ministère de la culture italien, du salaire annuel de Stéphane Lissner, à la direction de la Scala de Milan a suscité de vives réactions. Le montant, 817 000 euros, a été démenti par la direction de l'opéra qui annonce un montant de 507 000 euros. Stéphane Lissner prendra la direction de l'Opéra national de Paris en août. Le gouvernement français ne communique pas le salaire des dirigeants d'établissements publics. Au ministère de la Culture, on glisse toutefois que le salaire de Stéphane Lissner sera sur les mêmes bases que celui de son prédécesseur, «*sans commune mesure avec les chiffres qui circulent pour la Scala.*»

SACEM : BILAN 2013.

En 2013, la Sacem a redistribué 14,9 millions d'euros dans la création pour soutenir 1 630 projets (1 537 en 2012, +6%) dans tous les genres musicaux. La société civile dresse un bilan de l'année écoulée. Le secteur du spectacle vivant est le seul qui voit progresser nettement ses recettes de perception (+16,6%). Elles représentent 11% de l'ensemble des perceptions de la Sacem. Les ressources issues d'Internet augmentent (+20%), mais ne représentent que 3% du total perçu. Les autres secteurs sont stables.

CHARTRE INTERRÉGIONALE :

34 COMPAGNIES AIDÉES. Sept compagnies rejoindront le dispositif de la charte interrégionale de diffusion pour 16 mois, à partir de septembre : KEJ (Bretagne) avec Trio d'en Bas (Languedoc-Roussillon), Thierry Pécou-Variences (Haute-Normandie), Fabrice Lambert, Sébastien Derrey, Jean-Pierre Baro (Île-de-France), Sophie Lamarche Damoure (Basse-Normandie), Betty Heurtebise (Aquitaine). Depuis 2009, 34 compagnies ont été aidées et 757 000 € investis par les agences partenaires du dispositif, avec l'ONDA, pour 437 représentations.

(1) Arcadi (Île-de-France), OARA (Aquitaine), Odia Normandie et Réseau en scène Languedoc-Roussillon, et Spectacle vivant en Bretagne depuis 2013.

UNE COORDINATION DES

LIEUX INTERMÉDIAIRES. Lors du Forum des lieux intermédiaires, à Mantes-la-Jolie les 28 et 29 Janvier, a été décidée la constitution d'une coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants. Cette coordination a été souhaitée par la centaine de lieux et par les réseaux, syndicats et fédérations présents : Actes If, l'UFISC, le Synavi, la Fraap, Thémaa, ARTfactories/Autre(s)PARTs, le L.I.E.N, la Fédération nationale des arts de la rue.